

PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES, DES
ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

AVIS D'ENQUETE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE SURCOUF

Par arrêté n°2014-PREF.DRCL/BEPAFI/SSAF/113 du 26 février le Préfet de l'Essonne a ordonné, en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire nécessaires au projet d'aménagement du square Surcouf, sur le territoire de la commune de Grigny.

L'ENQUÊTE SE DEROULERA DU LUNDI 14 AVRIL 2014 AU MARDI 6 MAI 2014 INCLUS

Pendant toute la durée des enquêtes, des informations peuvent être demandées à la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne, maître d'ouvrage du projet, à l'adresse suivante :52, avenue du Président Kennedy, 91170 VIRY-CHÂTILLON.

Sont désignés par le Président du Tribunal Administratif de Versailles pour conduire ces enquêtes :
M. Jean-Claude DOUILLARD, Cadre Transport en retraite, domicilié en mairie de Grigny pour les besoins de l'enquête, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre LENTIGNAC, ingénieur en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquêtes, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Préfecture de l'Essonne, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles, section du suivi des Affaires Foncières, Boulevard de France, – CS 10701 – 91010 EVRY CEDEX.

Le siège des enquêtes est fixé à la **mairie de GRIGNY, service Urbanisme**, où toute correspondance relative à celles-ci peut être adressée au commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquête ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles ouverts, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, à la mairie de Grigny pendant 23 jours consécutifs, **du lundi 14 avril 2014 au mardi 6 mai 2014 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de GRIGNY, soit le (s) :

- **Lundi, mercredi, jeudi et vendredi** : de 08h30 à 12h00 – de 13h30 à 17h00
- **Mardi** : de 08h30 à 12h00 – de 13h30 à 19h00
- **Samedi** : de 08h30 à 12h00

Pendant ce délai, les personnes intéressées pourront, soit consigner leurs observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Grigny, où elles seront, dès réception, annexées aux registres d'enquête.

Aux fins de recueillir les observations éventuelles, le public pourra être reçu par un commissaire enquêteur qui siégera en mairie de Grigny le :

- **Lundi 14 avril 2014** : de 09h00 à 12h00
- **Mercredi 23 avril 2014** : de 14h00 à 17h00
- **Samedi 26 avril 2014** : de 09h00 à 12h00
- **Mardi 6 mai 2014** : de 16h00 à 19h00

Le commissaire enquêteur, dans un délai maximum de trente jours, dressera le procès-verbal de ces opérations et, après avoir entendu éventuellement toutes personnes susceptibles de l'éclairer, transmettra les dossiers accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au Préfet de l'Essonne.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de l'Essonne, à l'adresse indiquée ci-dessus, ainsi qu'à la mairie de Grigny où l'enquête s'est déroulée.

Cet avis de presse est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne à l'adresse suivante : www.essonne.gouv.fr rubrique publications légales/enquêtes publiques/aménagement et urbanisme/aménagement.